



PROFIL DE POSTE DE CO DIRECTION (coordination des activités et de l'équipe, diffusion, répétition, actions culturelles, bar, restaurant) *septembre 2019*

LA STRUCTURE

Le Jardin Moderne est une association rassemblant musicien.ne.s, porteur.euse.s de projets artistiques, culturels, individuels ou collectifs, ainsi que toute personne souhaitant participer au projet. Le Jardin Moderne est aussi organisme de formation, centre ressource, café, restaurant, salle de spectacle, lieu de répétition et d'enregistrement, lieu d'hébergement d'associations adhérentes.

La mise en œuvre des actions et le développement du projet s'appuient sur des valeurs de partage, d'équité, de solidarité, de prise en compte des droits culturels des personnes, et se travaillent dans la recherche de renforcement démocratique et d'expérimentations collectives.

Le [projet global](#) de l'association a été validé en 2012 et mis à jour en 2019. Il fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec la Ville de Rennes, Rennes Métropole, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et le Ministère de la Culture.

LA DIRECTION

L'Association est dirigée par le Bureau bénévole élu en Conseil d'Administration, qui partage la fonction de direction avec un binôme salarié, missionné au quotidien pour mettre en œuvre, gérer et développer le projet, les activités, les relations partenariales, le lieu, l'économie et le travail d'équipe.

La fonction de direction portée par le binôme est composée de deux profils de postes complémentaires qui peuvent faire l'objet de réajustements, de précisions et d'évolutions.

Profil co direction 1 : <http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2019/09/profilcodir1.pdf>

Profil co direction 2 : <http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2019/09/profilcodir2.pdf>

Direction générale

- direction du personnel permanent, intermittent et des intervenant.e.s liés aux activités de diffusion, de répétition, d'actions culturelles, du bar et du restaurant;
- participation aux organisations professionnelles (réseaux, fédérations, syndicats...);
- relation avec les partenaires sur la mise en œuvre et le développement du projet dans le domaine de la diffusion, de la répétition, de l'action culturelle, du bar et du restaurant;
- coordination du développement du projet associatif global;
- coordination de l'évaluation des actions et du projet.

Direction artistique, animation et développement du lieu

- direction des événements et des activités de pratiques en lien avec la médiatrice projet (production et co production de concerts, répétition, enregistrement);
- direction de l'activité de restauration et de bar en lien avec le coordinateur;
- direction des actions culturelles en lien avec la médiatrice projets;
- élaboration et suivi des dossiers de demandes de subventions liées au projet global et aux actions de diffusion, de répétition, d'actions culturelles);
- coordination et développement des projets de coopération.

- direction et coordination des projets de développement du lieu et du site du Jardin Moderne en lien avec le régisseur général ;

Coordination des activités

- coordination globale des activités (développement et organisation des activités récurrentes, des événements ponctuels, planification des actions) ;
- organisation des réunions d'équipe ;
- accompagnement des membres de l'équipe dans la mise en œuvre et le développement de leurs missions ;
- direction de la communication globale en lien avec le chargé de communication ;
- rédaction et présentation des perspectives et des bilans d'activités aux adhérents et aux partenaires ;
- animation et développement de la vie associative en lien avec le Conseil d'Administration ;

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Classification : cadre groupe H / indice 450 de la convention collective de l'animation,
CDI - période d'essai de 3 mois renouvelable une fois,
Horaires de travail : cadre au forfait jour (214 jours annuel + 1 journée de solidarité),
Travail régulier en soirée et le week-end.

CHAMP D'AUTONOMIE :

D'après la convention collective de l'animation et le livret d'aide à la classification des emplois de l'animation, édité par la CPNEF, « l'emploi des groupes G et H implique une délégation permanente de responsabilité. L'autonomie laissée au salarié implique que le contrôle s'appuie notamment sur une évaluation des écarts entre les objectifs et les résultats. Le salarié cadre assume la responsabilité de la mise en œuvre des orientations ou des objectifs définis par les instances statutaires de l'entreprise. Il engage la responsabilité sur les prévisions et les décisions qu'il est amené à formuler dans le cadre de sa mission. Il rend compte soit à la direction générale, soit aux instances statutaires. Il convient pour différencier ces deux groupes de mettre en œuvre une approche multicritère qui croise : le champ d'intervention, le domaine de responsabilité plus ou moins étendu, l'importance stratégique du domaine de responsabilité, la taille de l'équipement ou de l'établissement selon les critères d'effectifs salariés, de montants budgétaires... »